

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 14-003512 / 52129515  
ESA Organisation d'achat de la branche suisse de l'automobile et des véhicules à moteur, 1030 Bussigny  
Centre logistique: préparation et distribution de produits pour la branche automobile (garage)  
Besoin particulier de consommation  
4 H  
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)
- 15-000163 / 52293282  
Heraeus Materials SA, 1400 Yverdon-les-Bains  
Secteurs/départements de production (stylets) et maintenance  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
41 H, 40 F  
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement avec modification)
- 15-000560 / 50394254  
Implenia Suisse SA Bau INFRA WEST, 1213 Onex  
Travaux de génie civil sur l'autoroute A1 (Coppet-Gland): remplacement du revêtement bitumeux  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
96 H  
01.03.2015–31.10.2015 (Nouveau permis)
- 15-000625 / 52023139  
DC SWISS S.A., 2735 Malleray  
Ateliers de production (tarauds et fraises à fileter) des sites de Malleray et de Bévilard (route de Sorvilier 21)  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
60 H, 12 F  
01.03.2015–30.04.2016 (Modification)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-003333 / 65182157  
RSM S.A., 2300 La Chaux-de-Fonds  
Atelier de mécanique (production)  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
2 H  
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement avec modification)

- 15-000617 / 45317900  
Bien-Air Dental SA, 2504 Biel/Bienne  
Département usinage CNC  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
4 H  
23.02.2015–30.06.2016 (Modification)

#### **Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 14-003370 / 82174713  
ALSTOM FERROVIARIA S.P.A., Savigliano, Succursale de Genève,  
1204 Genève  
Entretien et réparation des trains «Cisalpino» à réaliser en dehors  
de l'exploitation des véhicules concernés  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques  
15 H  
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)
- 15-000275 / 64723316  
Ertec SA, 1217 Meyrin  
Personnel technique (laborants, techniciens, chefs laboratoire, ingénieurs)  
dans le cadre de travaux en génie civil: contrôles, analyses, surveillances  
et suivi des travaux sur mandat de leurs clients  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
5 H, 1 F  
01.02.2015–31.01.2018 (Nouveau permis)

#### **Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)**

- 15-000324 / 51922375  
MINO SA, 1228 Plan-les-Ouates  
Secteur maintenance: intervention de dépannage lors de problèmes techniques  
des installations (chauffages, ventilation, climatisation et froid commercial)  
de leurs clients  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
12 H  
01.02.2015–31.01.2018 (Renouvellement)

#### **Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)**

- 15-000166 / 52293282  
Heraeus Materials SA, 1400 Yverdon-les-Bains  
Secteurs/départements de production et maintenance  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
3 H, 3 F  
01.03.2015–28.02.2018 (Renouvellement avec modification)

- 15-000143 / 45929737  
Herold Fahrzeugvermietung GmbH, 1201 Genève  
Location de voiture: Remise et préparation (contrôle et entretien) des véhicules  
Besoin particulier de consommation  
1 H, 1 F  
01.04.2015–31.03.2018 (Renouvellement)
- 15-000149 / 60662768  
Herold Fahrzeugvermietung GmbH, 1005 Lausanne  
Location de voiture: Remise et préparation (contrôle et entretien) des véhicules  
Besoin particulier de consommation  
1 H, 1 F  
01.04.2015–31.03.2018 (Renouvellement)

**Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 15-000472 / 42457084  
ProP, service de voirie SA, 1242 Satigny  
Service de voirie sur les sites publics (ex. parcs, préaux, places publiques)  
Besoin particulier de consommation  
6 H  
01.04.2015–31.03.2018 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

31 mars 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail